

Commune de LACANAU

Hôtel de Ville
31, Avenue de la Libération
33680 LACANAU
Tel : 05.56.03.83.03

Affaire suivie par : Laurence PETIT
Courriel : urbanisme@lacanau.fr

AR 2024 – 0670

DESTINATAIRE

MD IMMOBILIER
Monsieur MEYNIEU Daniel
9 Place Saint Seurin – Le Bourg Nord

33680 LE PORGE

DP03321421S0184

Déposée le 02/06/2021 et accordée le 02/08/2021

Par :	MD IMMOBILIER pour Mr GIOSEFFI
Représentée par :	Monsieur MEYNIEU Daniel
Demeurant à :	33680 LE PORGE
Pour :	Division de parcelles en vue de construire
Surface de plancher créée :	-
Destination :	Habitation
Sur un terrain sis à :	Avenue de la Plage- Le Petit Moutchic 33680 LACANAU
Cadastré :	AH 212, AH 213, AH 214, AH 215, AH 216, AH 217
Superficie :	4047 m²

PROROGATION D'UNE DECISION DE NON OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE

Au nom de la commune par le Maire

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles R.424-17 et R.424-21,

Vu le Plan de Prévention du Risque Littoral d'Erosion dunaire et de recul du trait de cote approuvé par arrêté préfectoral en date du 31/12/2001,

Vu le Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt approuvé par arrêté préfectoral en date du 19/10/2009,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale des Lacs Médocains approuvé en date du 06/04/2012,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 11/05/2017, et révisé en date du 26/06/2019,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21/02/2019 portant sur la création de Secteurs d'Information sur les Sols,

Vu le règlement de la zone UD et NR du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté AR 2021-0792 autorisant la déclaration préalable n° 033 214 21S0184 en date du 02/08/2021,

Vu la demande de prorogation à la déclaration préalable susvisée, en date du 24/05/2024,

ARRETE

Article 1 : Le délai de validité de la décision de non opposition à la déclaration préalable susvisé **est prorogé pour une période d'une année**. La prorogation prend effet au terme de la validité de la décision initiale.

Fait à **LACANAU**,

Le **11/06/2024**

Le Maire,



Monsieur Laurent PEYRONDET

LE PORGE, le Vendredi 24 mai 2024.

« HÔTEL DE VILLE »
Service Urbanisme
À l'attention de Monsieur Le Maire
31, Avenue de la Libération
33680 LACANAU-VILLE

Objet : DÉCISION de « NON-OPPOSITION » à la Déclaration Préalable
= N°.DP 033 214 21 S 0184., délivrée pour Monsieur Jean-Louis GIOSEFFI.
= Propriété bâtie sise à LACANAU-MÉDOC . 33680 . Avenue de la Plage
Lieu-dit « Le Petit Moutchic ».
CADASTRE : Section .AH. N°.212. .213. .214. .215. .216. et .217. pour 4.047 m².
= DIVISION en DEUX LOTS pour dégager un TERRAIN en partie À BÂTIR.

Cher Monsieur Le Maire,

J'annexe l'Autorisation précitée qui expire le 1^{er} août prochain et vous demande, par la présente, de bien vouloir procéder à sa prorogation pour une année supplémentaire.

Je reste à votre totale disposition pour toute information complémentaire.

Dans cette attente et vous remerciant par avance de toute votre diligence,

Je vous prie de recevoir, Cher Monsieur Le Maire, l'assurance de mes sentiments dévoués.



Meynieu Daniel
06 80 36 95 24

9, place Saint Seurin - 33680 LE PORGE

Tél.: 05 56 26 54 80

Fax : 05 57 70 90 14

contact@leporge-immobilier.com

www.meynieu-immobilier.com

Société Immobilière au capital de 20 000 € - Siège Social : 9, place Saint Seurin - 33680 LE PORGE